



Conditions générales

Préambule Aurillac Formation Com est une Association loi 1901, non assujettie à la TVA. Aurillac Formation Com est un centre de formation qui dispense de la formation initiale et continue. Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations d'Aurillac Formation Com et de son stagiaire / étudiant dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- Action de formation BTS SP3S 1^{ière} année
 - Action de formation BTS SP3S 2^{ième} année
- Toute prestation accomplie par Aurillac Formation Com implique donc l'adhésion sans réserve du stagiaire aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 – Tarif

Tous les prix sont indiqués nets, Aurillac Formation Com n'étant pas assujetti à la TVA. Les tarifs indiqués sont hors frais de déplacement, de restauration, de reproduction et de fournitures nécessaires à la formation.

Article 3 – Contractualisation

Toute inscription ne sera effective qu'après validation par Aurillac Formation Com des pré-requis et du versement des frais de formation. Le dossier de candidature est constitué de la convention de formation signée par l'étudiant (ou son représentant légal) et Aurillac Formation Com ainsi que des attestations demandées (certificat médical et attestation de responsabilité civile)

Article 4 – Durée de la formation

La durée totale de la formation est indiquée sur le contrat de formation professionnelle. Une absence de l'étudiant à plus de 10% des heures de cours annuelles de sa formation peut entraîner Aurillac Formation Com à refuser à l'étudiant son passage en section supérieur ou sa présentation à l'examen final.

Article 5 - Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Aurillac Formation Com est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses étudiants.

De plus, Aurillac Formation Com ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses étudiants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Aurillac Formation Com, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Aurillac Formation Com.

Article 6 – Annulation de la formation par la stagiaire

L'étudiant peut annuler son inscription sans frais dans un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation professionnelle. Au-delà et moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, un montant 20% des frais de formation resteront dû. Si l'étudiant arrête sa formation en cours, le montant de l'action de formation restera exigible (sauf cas de force majeure)

Aurillac Formation Com

2 rue Nicéphore Niepce- ZI Sistrières

Tel. : 04 71 63 72 85, Mail : magali.aymar@gmail.com

Siret: 504 215 245 00037 • APE: 8559A • Non assujetti à la TVA

Article 7- Facturation

Nos factures sont établies lors de l'admission définitive de la candidature et passé le délai de 10 jours après signature du contrat de formation. Les frais de formation sont payables au comptant. Toute formation commencée est intégralement due.

Article 7- Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents utilisés par Aurillac Formation Com est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957: "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. L'étudiant s'engage à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur sauf autorisation de la part d'Aurillac Formation Com pour ceux qui sont sa propriété.

Article 8 – Protection et accès aux informations à caractère personnel

Aurillac Formation Com s'engage à informer chaque étudiant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'Aurillac Formation Com conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'étudiant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Aurillac Formation Com conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis de l'étudiant, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, Aurillac Formation Com s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Article 9 - Acceptation des conditions générales de vente

La participation à la formation implique l'acceptation des conditions générales de vente par l'étudiant et/ou par son représentant légal, et le respect par l'étudiant du règlement intérieur qu'il aura préalablement signé (disponible sur simple demande)

Article 10 - Résolution des litiges

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que la juridiction compétente est le tribunal d'instance d'Aurillac.